



Le service prévention

## Le Service Hygiène et Sécurité du CDG27

Le Centre de Gestion de l'Eure met à la disposition des collectivités territoriales affiliées, un Service Hygiène et Sécurité afin de répondre aux besoins spécifiques des élus en matière d'hygiène et de sécurité au travail, mais également pour développer la prévention.

### **Rôles et missions du service**

Il peut assurer les missions dévolues à l'ACFI, via une convention avec la collectivité.

Il intervient également dans les collectivités à la demande des élus employeurs ou de leurs représentants, des Comités Techniques (CT), ou des médecins de prévention, pour des visites d'identification des risques, des séances d'informations (document unique, guide alcool,...), des études de poste le cas échéant ...

Le service vous accompagne dans la rédaction de votre Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT). Il doit être complété par la collectivité et renvoyé chaque année à l'adresse indiquée sur le guide de l'utilisateur.

### **Missions du préventeur**

- Conseiller les élus en hygiène et Sécurité
- Aider à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Réaliser les missions ACFI
- Sensibiliser les agents territoriaux sur les risques professionnels
- Coordonner le réseau Assistants et conseillers de prévention
- Animer des manifestations en rapport avec l'hygiène et la sécurité
- Réaliser des visites des locaux, visites d'identification des risques professionnels
- Réaliser des études de postes le cas échéant